

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Convocation : 14/06/2024

Affichage liste délibérations : 24/06/2024

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 SECRÉTAIRE : Monsieur VITORIO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

ABSENTS

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOU

DEL20240620_18

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES SAUVETEURS DE GIVORS

RAPPORTEUR : Loïc MEZIK

L'association des Sauveteurs de Givors développe tout au long de l'année la pratique sportive de loisirs et de compétitions dans ces domaines, avec pour objectifs de :

- Favoriser l'épanouissement de l'ensemble des membres du club ;
- Favoriser le respect des règles, des infrastructures, du matériel et de l'ensemble des membres du club en adoptant un langage et un ton permettant l'échange ;
- Favoriser la rigueur dans l'apprentissage de la discipline (exactitude, précision, ...) ;
- Favoriser la coopération en développant la communication, la confiance, l'engagement et le plaisir d'être et de faire ensemble.

Cette association a l'opportunité de participer à un tournoi international de Water-Polo à Lignano en Italie du 23 au 30 juin prochain.

Ce tournoi regroupe plus de 150 équipes de 26 pays différents, et hormis l'aspect sportif, il se veut aussi être l'occasion d'un échange linguistique et de partage avec les enfants venus des différents pays.

L'association projette d'emmener huit jeunes poloïstes du club âgés de moins de 13 ans afin de participer à ce tournoi. Ce sont des jeunes reconnus au sein du club d'une part pour leurs résultats sportifs et d'autre part, pour leurs excellents comportements scolaires.

Dans cette optique, il est proposé au conseil municipal d'octroyer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Sauveteurs de Givors pour sa participation au tournoi international de Water-Polo à Lignano ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Alpio VITORIO

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240620-DEL20240620_18-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.